



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT N° 23.69

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - ETABLISSEMENTS
DÉPARTEMENTAUX DE L'ASE DOTÉS D'UN BUDGET ANNEXE

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE ET
LOGISTIQUE

Direction :

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - ETABLISSEMENTS
DÉPARTEMENTAUX DE L'ASE DOTÉS D'UN BUDGET ANNEXE**

RAPPORT N° 23.69

Mes chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à notre Assemblée les projets de comptes administratifs, pour l'exercice 2022, des établissements de l'aide sociale à l'enfance dotés d'un budget annexe.

Ces trois établissements, d'une capacité d'accueil totale de 180 places, ont mobilisé plus de 24 M€ de dépenses de fonctionnement en 2022.

1. LA POUPONNIERE PAUL MANCHON

L'activité

La pouponnière Paul Manchon est un établissement d'urgence, réparti sur deux sites, qui accueille des enfants âgés de quelques jours à 6 ans. Elle dispose de 84 places (36 à Asnières-sur-Seine, dont 12 places pour les 3-6 ans, et 48 au Plessis-Robinson).

L'accueil de nourrissons âgés de moins de 3 mois a représenté 45 % des admissions en 2022. Les placements judiciaires sont toujours très élevés, et représentent 80 % des enfants accueillis. Les motifs d'accueil sont principalement le manque de soutien social et/ou des conditions de vie précaires, des carences éducatives, des troubles psychiatriques reconnus ou non, des conflits de couple, et des suspicions de maltraitance ou de la maltraitance avérée.

L'activité réalisée en 2022 atteint 23 935 journées (- 2 757 journées par rapport à 2021), soit un taux d'occupation de 78,07 %. Un groupe de 6 places a été temporairement fermé depuis le 1^{er} juin 2021 sur le site du Plessis-Robinson en prévision de travaux, ramenant la capacité installée à 78 places durant l'année, soit un taux d'occupation réel qui atteint 84,07 %.

La part des journées réalisées pour des Départements extérieurs est de 17,2 %, en très forte baisse par rapport à 2021 (32,6 %), expliquée par l'arrêt des admissions hors 92, notamment en raison des travaux nécessitant la fermeture des 6 places.

Le projet de compte administratif 2022 présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

	Prévu	Réalisé
Dépenses	12 965 418,52 €	12 416 908,43 €
Recettes hors excédent	11 477 906,72 €	11 331 392,82 €
Déficit 2022		1 085 515,61 €
Reprise excédent reporté 2020	1 487 511,80 €	
EXCEDENT A REPORTER AU BP 2024	401 996,19 €	

Le **dépenses de fonctionnement** 2022 s'élèvent à **12,42 M€**, soit un taux de réalisation de 95,77 % sur la base des crédits votés.

Avec 10,60 M€, les dépenses de personnel représentent 85 % des dépenses de fonctionnement. Ces dernières sont en augmentation de 7 % par rapport à 2021 (9,88 M€) en raison de la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 et de l'extension de la prime Ségur à destination des personnels relevant de la fonction publique hospitalière à compter du 1^{er} avril 2022 (49 points d'indice supplémentaires).

Les dépenses relatives à l'exploitation courante de l'établissement, qui atteignent 0,64 M€ en 2022, diminuent par rapport à 2021 (0,69 M€), du fait de la baisse des prestations de nettoyage (fin de la période COVID et impact des nouveaux tarifs du marché).

Les dépenses relatives à la structure sont de 0,42 M€ (hors immobilisations corporelles, 0,75 k€), en légère augmentation par rapport à 2021.

Les **recettes perçues s'élèvent à 11,33 M€**, en hausse de 4,4 % par rapport à 2021 (10,85 M€) ; elles sont principalement liées aux **produits de la tarification**, qui atteignent en 2022 **11,19 M€**, et sont décomposées comme suit :

- 9,48 M€ au titre de la dotation globale pour l'accueil des enfants des Hauts-de-Seine (+ 30 % par rapport à 2021) ;
- 1,70 M€ au titre des prix de journée facturés aux autres Départements, (- 50 % par rapport à 2021).

La hausse des recettes en 2022 est ainsi portée par **l'augmentation de la dotation globale**.

L'exercice 2022 se solde donc par un **déficit de la section de fonctionnement de 1,08 M€**, compensé par la prise en compte du résultat cumulé au 31 décembre 2020 de 1,49 M€.

L'excédent cumulé est donc de 0,40 M€, et sera repris au budget primitif 2024.

Section d'investissement

	Prévu	Réalisé
Dépenses	1 689 896,37 €	720 046,10 €
Recettes hors excédent	1 020 417,56 €	806 189,12 €
Excédent 2022		86 143,02 €
Reprise excédent antérieur 2021	2 413 312,07 €	
EXCEDENT A REPORTER A LA DM 2023	2 499 455,09 €	

Les **dépenses d'investissement s'élèvent à 720 k€**. Elles ont permis de financer :

- 568 k€ de travaux et d'études (peintures, réhabilitation, installation système de sécurité incendie, études, stores et volets roulants, travaux d'accessibilité, système de climatisation, désamiantage) ;
- 147 k€ d'achat de mobilier de bureau et de matériel (fours, matériel de cuisine, laveur désinfecteur biberon, poussettes, électroménager) ;
- 5,1 k€ pour les espaces extérieurs (aires de jeux).

Les **recettes de cette section atteignent 806 k€**, dont :

- 749 k€ au titre des amortissements ;
- 57 k€ au titre du fonds de compensation de la TVA.

L'excédent de la section d'investissement de l'exercice 2022 s'élève à 86 k€.

En conséquence, en prenant en compte l'excédent de l'année 2021, le **résultat à reporter à la décision modificative 2023 s'établit à 2,5 M€.**

2. LE CENTRE MATERNEL LES MARRONNIERS

L'activité

Le Centre maternel Les Marronniers à Châtillon est un établissement pour femmes enceintes, mères et enfants de moins de trois ans, qui met en place un accompagnement de la maternité, de la relation mère-enfant, et une aide à l'insertion sociale et professionnelle des mères. Il assure des missions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement, y compris en urgence.

Pour cela, les mères et leurs enfants bénéficient d'une prise en charge par une équipe pluridisciplinaire, qui permet notamment :

- un suivi pré et/ou post-natal ;
- un suivi médical ;
- un accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle (démarches administratives, projet professionnel, recherche de logement) ;
- une prise en charge des enfants au sein d'une structure d'accueil de la petite enfance intégrée (2 groupes d'enfants) afin de permettre l'insertion professionnelle des mères ;
- des activités d'animations sociale et culturelle.

Le Centre maternel dispose d'une capacité de **38 places** mères et enfants, dont une chambre d'accueil d'urgence dans le cadre du schéma départemental.

En 2022, 34 jeunes femmes ont été accueillies, dont 2 en accueil d'urgence (16 admissions, dont 2 en accueil d'urgence, et 12 sorties enregistrées).

La durée moyenne de séjour des 22 jeunes femmes présentes au 31 décembre 2022 est de 13,4 mois.

En neutralisant les chambres immobilisées pendant les travaux, le taux d'activité de 2022 est de 62,1 %, correspondant à 7 927 journées réalisées (contre 8 374 en 2021), dont 133 en accueil d'urgence.

Le projet de compte administratif 2022 présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

	Prévu	Réalisé
Dépenses hors déficit	3 784 886,86 €	3 440 406,31 €
Recettes	3 789 745,09 €	3 808 381,50 €
Excédent 2022		367 975,19 €
Reprise déficit reporté 2020	- 4 858,23 €	
EXCEDENT A REPORTER AU BP 2024	363 116,96 €	

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **3,44 M€**, soit un taux de réalisation de 90,90 %.

Les dépenses de personnel (2,73 M€), qui représentent 79,36 % des dépenses de fonctionnement, sont en hausse de 2,69 % par rapport à 2021 (2,66 M€). Les impacts des mesures statutaires prises en 2022 (hausse du point d'indice et revalorisation liée au Ségur) ont été en partie compensés par la diminution des dépenses d'intérim entre 2021 et 2022.

Les dépenses de gestion courante s'élèvent à 0,29 M€, et sont stables par rapport à 2021 (0,31 M€).

Les dépenses de structure sont en baisse de 27,03 % et atteignent 81 k€ en 2022 (hors immobilisations corporelles, 340 k€), contre 111 k€ en 2021. Cette baisse s'explique par des dépenses exceptionnelles de gardiennage réalisées en 2021, et qui n'étaient plus nécessaires en 2022.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **3,81 M€**, dont 3,72 M€ de dotation globale au titre des frais de séjour.

L'exercice 2022 se solde ainsi par **un excédent pour la section de fonctionnement de 0,37 M€**, diminué par la prise en compte du résultat déficitaire cumulé au 31 décembre 2020 (5 k€), conduisant à un **excédent cumulé de 363 k€**, qui sera repris au budget primitif 2024.

Section d'investissement

	Prévus	Réalisés
Dépenses	1 223 488,88 €	275 397,17 €
Recettes hors excédent	490 641 €	371 265,21 €
Excédent 2022		95 868,04 €
Reprise excédent antérieur 2021	2 295 937,44 €	
EXCEDENT A REPORTER A LA DM 2023	2 391 805,48 €	

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **275 k€** et sont réparties de la manière suivante :

- acquisition de matériel de jardinage et de plantations pour 20 k€ ;

- travaux sur les bâtiments (installations de garde-corps, système d'alarme et de sécurisation, installations thermiques) et réalisation de diagnostics (amiante et plomb) pour 221 k€ ;
- acquisitions d'équipement divers (matériels de puériculture, électroménager) pour 24 k€ ;
- acquisition d'un véhicule pour 10 k€.

Les **recettes d'investissement s'établissent à 371 k€**, dont :

- 340 k€ au titre de dotations aux amortissements ;
- 21 k€ au titre du fonds de compensation de la TVA.

L'excédent de la section d'investissement de l'exercice 2022 s'élève à 96 k€ avant la reprise de l'excédent cumulé (2,3 M€).

En conséquence, le **résultat à reporter** à la décision modificative 2023 s'établit à **2,4 M€**.

3. LA CITE DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE

L'activité

La Cité de l'enfance (CDE) située au Plessis-Robinson est un foyer d'accueil d'urgence accueillant des enfants âgés de 3 à 13 ans au sein de 4 pavillons de 10 places, offrant une capacité totale de 40 places.

La CDE intègre également un service de familles d'accueil relais d'urgence (FARU), destiné aux enfants âgés de 3 à 18 ans supportant difficilement la collectivité, avec une capacité autorisée de 18 places.

La prestation d'accueil inclut celle d'un accueil en journée pour 12 enfants de 3 à 13 ans au sein du pôle de jour et d'activités.

La capacité totale de l'établissement est donc de **58 places**.

La Cité de l'enfance gère également la Maison familiale de Noirmoutier (85) utilisée par les établissements départementaux (Centre Maternel, Pouponnière, Cité de l'enfance) principalement durant les périodes de vacances scolaires.

Le taux d'occupation en 2022 pour la Cité de l'enfance a été de 96,90 % :

- 87,80 % à la Cité de l'enfance au Plessis-Robinson avec un nombre de 12 809 journées réalisées ;
- 109,30 % au FARU (familles d'accueil relais d'urgence) avec un nombre de 6 164 journées réalisées.

Le taux d'occupation des pavillons est en baisse par rapport à 2021, en raison d'un épisode de prolifération des punaises de lit sur l'ensemble des pavillons, ayant entraîné une fermeture des pavillons afin d'effectuer les traitements nécessaires. Ces traitements, qui ont été effectués sur une période de 4 mois, ont entraîné par conséquent une baisse du taux d'occupation.

Concernant le FARU, le taux d'occupation (109,30 %) prend en compte le gel successif de 3 puis 5 places en cours d'année, liés aux arrêts des assistants familiaux. L'occupation a donc été calculée sur une base de 18 places, puis de 15 et de 13 en fin d'année. En maintenant le niveau de places théoriques à 18 places toute l'année, le taux d'occupation 2022 serait de 93,80 %.

Le projet de compte administratif 2022 présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

	Prévus	Réalisés
Dépenses	8 080 817,75 €	7 506 316,63 €
Recettes hors excédent	7 682 090,04 €	7 803 400,64 €
Excédent 2022		297 084,01 €
Reprise excédent reporté 2021	398 727,71 €	
EXCEDENT A REPORTER AU BP 2024	695 811,72 €	

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7,51 M€.

Les dépenses de personnel (5,85 M€), qui représentent 78 % des dépenses de fonctionnement, sont en augmentation de 4 % par rapport à 2021 (5,63 M€). Les mesures statutaires prises en 2022 (hausse du point d'indice et revalorisation liée au Ségur) sont à l'origine de cette augmentation.

Les dépenses de gestion courante sont en hausse de 14 % et atteignent 0,67 M€, contre 0,59 M€ en 2021. Cette augmentation porte principalement sur les dépenses de prestations d'accompagnement lors des déplacements des enfants (+ 49 k€), qui étaient, en 2021, imputées à tort sur le budget principal. D'autres dépenses de gestion courante sont en hausse par rapport à 2021 :

- fournitures hôtelières (+16 k€) ;
- alimentation (+15 k€) ;
- prestations de nettoyage (+10 k€).

Les dépenses de structure représentent 0,37 M€ (hors immobilisations corporelles de 0,61 M€), en hausse par rapport à 2021 (0,32 M€). Cette hausse est portée principalement par une augmentation des dépenses de gardiennage.

Les recettes s'élèvent à 7,80 M€, dont 7,66 M€ de dotation globale au titre des frais de séjour.

L'exercice 2022 se solde ainsi par un **excédent de la section de fonctionnement de 0,30 M€**, augmenté par la prise en compte du résultat excédentaire cumulé au 31 décembre 2021 (0,40 M€), conduisant à un **excédent cumulé de 696 k€**, qui sera repris au budget primitif 2024.

Section d'investissement

	Prévus	Réalisés
Dépenses	1 345 222,47 €	258 260,11 €
Recettes hors excédent	854 612,8 €	643 148,92 €
Excédent 2022		384 888,81 €
Reprise excédent antérieur 2021	5 112 667,23 €	
EXCEDENT A REPORTER A LA DM 2023	5 497 556,04 €	

Les dépenses d'investissement 2022 s'élèvent à **258 k€** et ont été consacrées à :

- des travaux bâtimentaires, pour 137 k€ (installations thermiques, modernisation des visiophones, installation de stores et de films thermiques et des travaux de sécurité incendie) ;
- l'achat de véhicules pour 51 k€ ;
- l'achat de matériel, de mobilier et d'électroménager à hauteur de 32 k€ ;
- des travaux sur les espaces verts pour 39 k€.

Les recettes d'investissement s'établissent à **643 k€** dont :

- 614 k€ au titre des amortissements ;
- 29 k€ au titre du fonds de compensation de la TVA.

L'excédent de la section d'investissement sur l'exercice 2022 s'élève à 0,39 M€ avant la reprise d'un excédent cumulé de 5,11 M€.

En conséquence, le **résultat à reporter** à la décision modificative 2023 s'établit à **5,50 M€**.

Je vous prie de bien vouloir approuver les comptes administratifs, pour l'exercice 2022, des trois établissements de l'aide sociale à l'enfance dotés d'un budget annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Georges Siffredi